

ABONNEMENT.

ABONNEMENT.
SOMMEUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

ANNONCES, la ligne . . . 50 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
9 Octobre 1879.

Chronique générale.

Les officieux nous apprennent que, le
Président de la République rentrant à l'Élysée
cette semaine, le gouvernement va, mainte-
nant, s'occuper des choses sérieuses, c'est-
à-dire des questions désagréables.

Jusqu'ici, depuis la clôture des Cham-
bres, le conseil des ministres a pris le temps
comme il venait, laissant courir les idées,
courant lui-même pour distribuer les sien-
nes.

Nos gouvernants s'étaient travestis en
autant de commis-voyageurs, un peu pour
le compte de la République, et beaucoup
pour le compte de la société Ferry-Wad-
dington et Co.

On se promenait, on festinait, on discou-
rait, on traitait ;
On se faisait organiser des cortèges, des
applaudissements, des illuminations ;
Si l'on avait osé, ne se serait-on pas fait
élever des statues !

Enfin, ce temps est passé, ces jours de
liesse, fêtes et banquets sont déjà loin.

Les lampions officiels sont éteints, et il
n'y a que l'éloquence de M. Jules Ferry qui
fume encore un peu.

Toute cette poésie gouvernementale s'éva-
nouit pour faire place à la réalité.

La poésie n'était pas du meilleur aloi,
mais la réalité vaut mieux encore.

Et les ministres seront promptement dé-
grisés, d'autant plus promptement que l'en-
thousiasme que leur ont servi leurs fonc-
tionnaires des départements était un enthousiasme
peu capiteux.

Nous serions curieux d'assister au pro-
chain conseil présidé par M. Grévy, afin de
contempler les masques déconflits des mem-
bres du cabinet.

Que de pénibles épreuves en perspective !

L'élection de Bordeaux, que l'opinion
publique condamnera, même si la Chambre
valide le concurrent de Blanqui...

Le succès du citoyen Humbert, retour de
Nouméa, devant les électeurs parisiens...

La reprise de la question de l'amnistie
plénière...

L'échec de l'article 7...
La loi sur la presse...
Arrêtons-nous là. Il y a de quoi faire tom-
ber dix fois le gouvernement le plus solide ;
Comment veut-on que ce cabinet chétif et
malingre y résiste ?

La campagne entreprise tout-à-coup par
la République française en faveur de l'amnis-
tie plénière cause dans le cabinet une émo-
tion des plus vives.

Le correspondant républicain du Journal
de Genève s'exprime ainsi au sujet de l'arti-
cle 7 :

« En dépit des affirmations énergiques
de M. le ministre de l'instruction publique,
proclamant du haut des balcons que tous
les membres du cabinet sont fermement
unis et que le gouvernement ne reculera
pas, en ce qui concerne l'article 7, je puis
vous dire que les sénateurs du centre gau-
che opposés à cet article n'ont pas du tout
renoncé à l'espoir d'une entente. Plusieurs
contre-projets s'élaborent en ce moment et
seront discutés en petit comité avant le re-
tour des Chambres. »

Mais quels sont ces contre-projets ? Rien
ne le fait encore pressentir.

On assure que M. Jules Ferry revient à
Paris avec l'intention de ne pas transiger
sur ses projets de loi ; il se retirera du mi-
nistère, si le Sénat repousse l'article 7, qu'il
est absolument décidé, paraît-il, à lui pré-
senter sans vouloir accepter aucun genre de
modification.

Nous croyons intéressant de faire remar-
quer que la plus grande partie des gens
auxquels le gouvernement a distribué des
places depuis deux mois sont des protégés
des députés et sénateurs du centre gauche.

Comme cela sent l'article 7 !

On cherche à disposer en ce moment tous
les conseils municipaux à annuler les cré-
dits affectés aux écoles congréganistes qui
se trouveraient encore en possession de ces
avantages.

Il résulte des rapports envoyés par les
sous-préfets et transmis par les préfets, que
les conseils d'arrondissement auraient voté
en grande majorité contre l'article 7, si le
gouvernement ne leur avait pas absolument
interdit l'expression de ce vœu.

Un certain nombre de sénateurs sont re-
venus à Paris depuis quelques jours. On ne
sait si c'est à la suite d'une convocation par-
ticulière qu'est dû leur retour, mais on pa-
rait s'en étonner beaucoup dans différents
ministères. On suppose que M. Jules Simon
n'est pas étranger à ce fait, mais jusqu'ici
on ne fait que le supposer.

On écrit de Genève, à la date du 5 octo-
bre, que depuis l'arrivée de M. Gambetta
aux Crêtes, plusieurs personnages étrangers
sont venus le visiter. On est sûr que parmi
eux se trouve un ministre italien.

Un sénateur légitimiste, avant de quitter
Frohsdorff, a reçu de M. le comte de Cham-
bord une somme importante pour être dis-
tribuée, par les soins des évêques de chaque
diocèse, aux écoles congréganistes qui au-
raient le plus à souffrir des mesures prises
contre eux en ce moment.

Les très-belles « rentrées » faites dans les
collèges des Jésuites, et en général dans
tous les établissements congréganistes dont
l'existence est menacée par les lois Ferry,
constituent la plus énergique et la plus sen-
sible des protestations que pouvaient faire
les pères de famille.

Les proviseurs des lycées constatent,
d'autre part, une diminution très-accentuée
dans le nombre de leurs élèves. C'est très-lo-
gique et parfaitement explicable.

Le monde universitaire, qui compte dans
son sein tant d'hommes d'une science et
d'une honorabilité éprouvées, commence à
s'apercevoir que le plus terrible adversaire
de la prospérité des lycées et collèges n'est
pas le cléricalisme, mais bien M. Jules Ferry
en personne.

Tous les journaux républicains (opportu-
nistes et radicaux) ont reproduit, avec de
gros rires, un article du Voltaire, qui affect-
ait de dénoncer le texte ignoble et bête d'une
prétendue annonce insérée dans la Semaine
religieuse d'Auch. Il s'agissait de « chemises
» de nuit, approuvées par M^r l'Évêque.

La Semaine religieuse d'Auch répond à ces
abominables inventions de la presse radicale
par les lignes suivantes :

« Un journal radical de Paris prête à la
» Semaine religieuse d'Auch une annonce in-
» dustrielle qui n'a JAMAIS PARU DANS
» SES COLONNES. Cette annonce est repro-
» duite par d'autres feuilles également ra-
» dicales ; le but est manifeste : insulter et
» calomnier le clergé et le déclarer capable
» d'exploiter la crédulité publique par des
» moyens superstitieux et même immoraux.
» Comme cette manœuvre, en ce qui nous
» concerne, est propre à jeter la déconsidé-
» ration sur notre Recueil et à lui porter un
» préjudice notable, nous nous contentons
» aujourd'hui de la signaler, en attendant que
» les tribunaux jugent le procédé comme il
» le mérite. »

Un autre journal d'Auch, le Conservateur
du Gers, annonce à l'Anticlérical, un des jour-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

(Suite.)

LE FANTÔME DE LA CHAMBREE.

Géranium, l'Enflammé, Beo-de-Perdrix, Rémond
et Joli-Cœur, tous cinq grenadiers de la colonne
du commandant La Patrie, n'étaient pas également
destinés à jouir du prix de leurs bienfaits.

Vers la fin de la bataille de Valmy, Joli-Cœur
fut frappé d'un éclat d'obus à la poitrine, et n'eut
que le temps de murmurer le nom de sa mie avant
de rendre l'âme. Ses camarades le vengèrent bra-
vement aux dépens du roi de Prusse et de ses
Prussiens.

A quelque temps de là, Rémond tomba frappé
d'une balle à l'entrée du bourg de Bischoven que
les Français venaient d'enlever au pas de course.

Pendant que Beo-de-Perdrix s'élançait à la pour-
suite des fuyards, Géranium et l'Enflammé rele-
vèrent leur infortuné camarade, et le portèrent
dans une maison sur le perron de laquelle se trou-
vaient agenouillées plusieurs femmes et jeunes filles
glacées de terreur.

— Holà ! hé ! les commères, dit l'Enflammé, pas
tant de larmes, et une goutte d'eau-de-vie pour
remettre le cœur à ce pauvre Rémond.

— S'il faut qu'il trépassé, ajouta Géranium, au
moins il aura la consolation d'avoir reçu son der-
nier coup de schnick de la main des grâces, et en
compagnie de deux fils de Mars qui ne sont pas ses
cadets.

Le galant grenadier, en disant ces mots, avait
posé son chapeau tricorne sur l'oreille, — et sans
oublier pour si peu son camarade mourant, il
admirait l'ampleur des formes de la mère Win-
terhalfen.

Grétha, Marien et Rauschen s'empressaient de
satisfaire aux désirs des grenadiers ; elles appor-
tèrent une bouteille d'eau-de-vie et trois verres,
des sels, du linge. Depuis longtemps habituées à
soigner les blessés, elles se mettaient en devoir de
panser le pauvre Rémond, lorsqu'une bande de
soldats français ébranla la porte du logis.

— Ah ! monsieur le grenadier, préservez-nous
du pillage ! s'écria la mère Winterhalfen en s'adres-
sant à Géranium.

— La beauté en pleurs a toujours trouvé grâce
devant les guerriers avec ou sans général, et devant
Géranium le particulier.

Ce disant, le grenadier ouvrit. Ses camarades
furent étonnés de le trouver sur le seuil.

— C'est ici l'hôpital ! Pardon excuse ! on ne
passe pas ! Voilà la consigne ! dit Géranium croi-
sant la baïonnette. Avez-vous des blessés, appor-
tez-les... Si vous n'en avez pas, demi-tour à droite
et marche !... Tambour va-t'en chercher le major !

L'éloquence militaire du fils de Mars produisit
un excellent effet ; les soldats, avides de pillage,
coururent ailleurs ; l'on transporta d'autres blessés
chez la mère Winterhalfen ; le chirurgien-major de
la colonne fut prévenu, il accourut et fit mettre un
factionnaire à la porte ; la maison fut sauvée.

Géranium et l'Enflammé étaient maintenant à
côté du lit de Rémond, qui but en effet son dernier
verre d'eau-de-vie avec eux et mourut après les
avoir chargés de faire parvenir à son vieux père
quelques pièces d'or cachées dans sa giberne.

Le nom de Géranium n'est pas assez commun
pour que la mère Winterhalfen pût hésiter un seul
instant après l'avoir entendu prononcer. Elle courut
chercher la lettre d'Ermel, alla trouver le grenadier à
l'écart, et lui demanda s'il avait connu un officier
nommé La Faugerais.

— Si je l'ai connu ! s'écria l'aimable grognard.

— Eh bien ! voilà ce qu'il vous écrit !

Infiniment moins circonspect que son ami l'En-
flammé, Géranium brisa le cachet, et saluant la
bourgeoise d'un air cavalier :

— M'amour, dit-il, foi de guernadier ! je me
ferais fendre en quatre pour vous être agréable,
quand même, et à plus forte raison !

Mais le plus important était déjà fait, puisque
dans le premier moment Géranium avait empêché
le pillage.

Le bataillon d'élite du commandant La Patrie
passa quelques jours à Bischoven, la mère Win-
terhalfen se confia au grenadier et lui dit que son
mari, ses fils et un émigré français fiancé à sa fille
aînée, étaient cachés dans les environs, qu'elle
tremblait à toute heure qu'ils fussent pris et qu'elle
le pria de venir à son secours.

— Comment ! un émigré ! encore !

— Vous avez bien sauvé M. de La Faugerais.

— Pchutt ! fit le grenadier. Si vous parliez de-
vant l'Enflammé, il vous étranglerait, pour vous
enseigner la discrétion.

— Mais enfin, monsieur Géranium, c'est, je
crois, un de vos anciens amis d'Artois.

— Qui donc ?

— Jérôme Treillard.

— Jérôme Treillard ! ah fichtre !... nous en cau-
serons.

Dès le lendemain, les fils Winterhalfen étaient
rentrés au logis ; quant à Jérôme Treillard, Géra-

naux qui ont reproduit en fac-simile la prétendue annonce de la Lingerie Saint-Joseph, qu'il va être appelé devant les tribunaux :

« Nous mettons au défi le sieur Jogand, dit Léo Taxil (rédacteur de l'Anticlérical), de reproduire devant la justice, où il va être naturellement appelé à comparaître, le numéro de la *Semaine* qu'il a en sa possession, dit-il, et la page d'annonces où se trouve celle dont il prétend donner le fac-simile exact.

« Ici, il y a plus qu'un mensonge, plus qu'une imposture, plus qu'une diffamation volontairement commise : il y a un faux des mieux caractérisés ; il y a, à côté d'un délit de droit commun, un fait véritablement criminel. »

Qu'est-ce que M. de Girardin pense de cet odieux usage de la liberté de la presse ? Lui semble-t-il que cette exploitation honteuse de la calomnie soit innocente et doive rester impunie ?

LES ADMINISTRATEURS DE M. LE PÈRE.

Les sous-préfets de M. Lepère ne doutent de rien ; en voici encore un qui s'est fait donner une leçon que le *Nouvelliste de l'Algérie* raconte en ces termes :

« Le jour de son arrivée, le sous-préfet a signifié par lettre au général commandant la subdivision « qu'en vertu du décret en date du... il le recevrait, ainsi que les officiers de la garnison, tel jour à telle heure !!! »

« Le général a trouvé la chose leste, et comme il n'aime pas qu'on lui marche sur les pieds, qui lui sont fort sensibles pour ne les avoir pas ménagés au service de la France, il a répondu, par lettre, au petit grand chef, « qu'en vertu du décret en date du... ni lui, ni ses officiers, ne lui devaient de visite !!! »

« Grande colère de l'autocrate, qui en répliqua à son préfet, dont il attend toujours la réponse !... »

La Nièvre a le bonheur d'être administrée par un parfait républicain, M. Chapron. Un peu despote, M. Chapron, mais combien son despotisme est amusant ! Ce préfet-là vous a une manière à lui de malmenner les maires, la loi et le suffrage universel, qui mériteraient les honneurs d'un vaudeville.

M. Chapron, ayant révoqué le garde-champêtre de la commune de Bona, écrit au maire pour lui demander, conformément à la loi, une liste de trois candidats. La lettre portait ce post-scriptum :

« Je vous prie de comprendre dans vos propositions le sieur Gaillard (Louis), ancien conseiller municipal de Bona, dont la candidature me serait particulièrement agréable. »

Justement étonné d'un pareil procédé, le maire ne répondit pas.

Le 4 août, nouvelle lettre signée du chef du cabinet, M. de Larade :

« Je vous prie de comprendre le sieur Gaillard (Louis) dans vos propositions. »
Silence du maire. Troisième lettre portant

cette fois la signature de M. Marie, secrétaire général :

« Vous voudrez bien comprendre dans vos propositions le sieur Gaillard. »

On remarquera le crescendo : le « me serait particulièrement agréable » de la première lettre est remplacé dans la seconde par un « je vous prie » un peu sec ; et, dans la troisième, le « je vous prie » cède la place à « vous voudrez bien », qui a une physionomie plus impérative. Il est clair que M. le préfet tient à son Gaillard et que sa colère s'accroît en proportion de la résistance passive qu'on lui oppose.

Enfin, le maire envoie sa liste à la préfecture. Pas de Gaillard (Louis) parmi les candidats. Que fait M. Chapron ? Sous prétexte qu'aucun des candidats proposés ne remplit les conditions nécessaires, il ajourne toute nomination. Mais voilà que, quelques jours plus tard, la commune de Bona apprend avec stupéfaction que le sieur Gaillard (Louis) a été nommé garde-champêtre, « vu les propositions faites par M. le maire. »

Le maire proteste ; il écrit au préfet pour le prier de rapporter son arrêté. *Sic volo, sic jubeo*, répond majestueusement M. Chapron, et il installe son garde-champêtre après lui avoir fait prêter serment.

Mais l'affaire n'en est pas restée là. M. le maire de Bona s'est pourvu, dit-on, devant le ministre de l'intérieur qui, avec son équité habituelle, s'empressa probablement de prendre parti pour son Chapron rouge. Ce Chapron-là le « coiffe », il le gardera.

Pendant que des politiciens malavisés s'attaquent en France à la religion de la majorité des Français, l'habile chancelier d'Allemagne, qui sait que le bon sens et l'intérêt de l'Allemagne lui commandent de ramener vers le gouvernement le grand parti catholique allemand, a profité de son séjour à Vienne pour avoir avec le cardinal Jacobini, le nonce du Pape, des conférences assidues qui ont amené un véritable rapprochement entre la cour protestante de Berlin et le Vatican.

Voici ce que le *Nouveau Temps* dit à ce sujet :

« On m'affirme que les pourparlers entre M. de Bismark et M^r Jacobini, au sujet du *Kulturkampf*, ont abouti à des résultats positifs. Il est certain que la lutte va s'apaiser... »

Elle va s'envenimer, au contraire, grâce à l'article 7 et à l'impérialisme d'un ministre qui fait en France juste le contraire de ce que fait en Allemagne l'habile chancelier prussien.

On rapporte que l'école préparatoire de la rue des Postes, dite : « Ecole Sainte-Geneviève », dirigée par les Pères Jésuites, vient à la rentrée d'être obligée, faute de place, de refuser plus de 400 élèves.

La grève des ouvriers menuisiers est persistante à Paris.

La circulaire suivante a été adressée à chacun des membres de la corporation :

« A la suite d'une demande en augmentation de salaire faite à MM. les patrons à la date du 28 septembre 1879, cette dernière prévient MM. les patrons qu'elle cessera tout travail à dater du 6 octobre prochain, s'il n'est pas fait droit aux réclamations suivantes :

» Art. 1^{er}. — A compter du 6 octobre prochain, l'heure de travail de tout ouvrier menuisier sera payée 0 fr. 70.

» Art. 2. — La journée sera fixée à dix heures, été comme hiver.

» Les heures supplémentaires seront payées doubles, c'est-à-dire 4 fr. 40.

» Art. 3. — La paie se fera tous les quinze jours et intégralement.

Art. 4. — Le patron ne pourra donner de travail qu'à une association de quatre ou cinq compagnons, et non à un membre seul.

» Approuvé en réunion publique, le 28 septembre 1879.

» Nous vous prions de faire parvenir votre approbation au secrétariat du conseil des prud'hommes et au siège social de la chambre syndicale ouvrière, 71, rue Charlot. »

Etranger.

ANGLETERRE. — La reine Victoria est disposée à rendre la liberté à Cettiwayo lorsqu'il aura été mis à même de se rendre compte de la puissance britannique.

ESPAGNE. — D'après une dépêche de Madrid, 7 octobre, on a découvert que la conspiration dont on a saisi toutes les traces avaient des ramifications jusque dans l'île de Cuba, et que, parmi les chefs de l'insurrection projetée à la fois à Madrid, Barcelone et Carthagène, il y avait des Cubains qui, à la suite de l'apaisement de février 1878, étaient rentrés en Espagne.

Les relations avec Cuba sont très-graves. Campos tient absolument à ce que l'abolition de l'esclavage soit devenue un fait accompli en 1880. Ses collègues sont très-hostiles à cette mesure, et la junte nommée pour examiner les griefs des Cubains ne se réunit même pas. Il y a dans cette situation un mélange d'internationalisme, d'intrigues de palais et de questions commerciales qui menacent très-sérieusement le prestige du maréchal Campos.

Chronique militaire.

LES ENGAGÉS CONDITIONNELS.

Il est fort question, paraît-il, au ministère de la guerre, d'apporter une réduction dans le nombre des jeunes gens admis chaque année à contracter des engagements conditionnels d'un an. La *Republique française*, qui donne cette nouvelle, dit qu'on compte cette année environ 10,000 candidats, parmi les-

quels à peu près 3,000 ont présenté des diplômes, brevets, certificats ou titres donnant le droit de ne servir qu'une année sans subir d'examen. Il y a donc eu environ 7,000 jeunes gens examinés, et l'on ne voudrait pas en admettre plus de 3,000 ou 4,000, de façon à réduire dès cette année à 6,000 ou 7,000 la quantité des engagés conditionnels d'un an, qui jusque-là était annuellement de 8,000 à 9,000.

Mais on se trouve fort embarrassé, affirme la *Republique française*, au ministère de la guerre, pour faire l'élimination des 4,000 qui seront refusés. On y hésite entre les deux méthodes suivantes : ou opérer cette élimination proportionnellement au nombre des candidats examinés par chaque commission, ou refuser pour toute la France les jeunes gens qui, par suite du nombre de points obtenus dans les épreuves, se trouveront dans les 4,000 derniers. On pencherait vers la première solution. Aucune décision n'a cependant encore été prise.

Dans une conversation récente que le général Gresley a eue avec des députés, il leur aurait déclaré que les travaux qui constituent en ce moment notre double ligne de défense sur nos frontières de l'Est et du Nord, formaient un « rempart de fer qui peut rassurer contre toutes agressions de l'extérieur. »

On lit dans le *Journal officiel* :

A l'issue des manœuvres d'automne de 1879, les modifications ci-après auront lieu dans les emplacements assignés comme garnisons aux corps suivants :

La 5^e division d'infanterie du 3^e corps viendra remplacer, dans le gouvernement de Paris, la 6^e division du même corps d'armée.

Les régiments de ces deux divisions iront :

39^e de ligne, de Rouen à Paris, dépôt à Bernay.

74^e de ligne, de Rouen à Courbevoie, dépôt à Evreux.

36^e de ligne, de Caen à Saint-Cloud, dépôt à Falaise.

129^e de ligne, du Havre à Versailles, dépôt à Lisieux.

24^e de ligne, de Paris à Rouen, dépôt à Rouen.

28^e de ligne, de Paris à Rouen, dépôt à Rouen.

5^e de ligne, de Paris à Caen, dépôt à Caen.

119^e de ligne, de Paris au Havre, dépôt au Havre.

Dans le 6^e corps d'armée, la portion principale et le dépôt du 37^e de ligne, en garnison à Neufchâteau, se rendront à Troyes et seront remplacés à Neufchâteau par la portion principale et le dépôt du 79^e actuellement à Troyes.

Dans le 12^e corps d'armée, l'état-major et la portion principale du 138^e de ligne iront à Bellac, qui devient leur emplacement définitif, et seront remplacés à Limoges par le 23^e bataillon de chasseurs, en garnison à Bellac.

La 1^{re} brigade de cuirassiers sera rem-

niun se chargea de l'introduire auprès du commandant La Patrie, auquel on fit un conte, — l'unique moyen de sauver l'ex-sergent étant de le faire admettre dans la colonne.

L'Enflammé, qui secondait Géranium et Treillard, mais à contre-cœur, ne cessait de répéter :

— Camarades ! camarades ! nous finirons plus mal que les Suisses.

Géranium le renvoyait à la vie de Turenne.

Grétha, très-inquiète, pleura fort quand la colonne du commandant La Patrie évacua le pays et se replia sur Metz ; mais Jérôme n'aimait guère la cocarde sous laquelle il servait ; le soir, après la première étape, il ne répondit pas à l'appel.

De Metz, le bataillon avait été rappelé à Paris ; les districts de Bretagne demandaient à cor et à cri des troupes plus capables d'imposer à la population que les gardes nationales des villes ; le corps fut mis au grand complet avec des volontaires de manière à former un régiment qui prit le nom de *Colonne révolutionnaire de la Meuse* ; et le commandant La Patrie fut élevé au grade de colonel ; — on le savait patriote enragé, en conséquence on le mit en garnison à Vannes.

Géranium, l'Enflammé et Bec-de-Perdrix, depuis longtemps admis dans leur intimité, se trouvant accoudés sur la table de la cantine, déserte en ce moment, l'Enflammé dit tout bas :

— J'ai ou quatre fameuses venettes dans ma vie,

sans compter les autres, et toutes les quatre pour des inventions de ta façon, Géranium : 1^o d'abord, quand tu sauvas le lieutenant La Faugerais et Gavésio, un ; quand tu ramenais Treillard du bois de Bischoffen, deux ; puis, le lendemain, quand le commandant La Patrie, le lorgnant dans l'œil, dit : « c'est un émigré ! » je sentis que je tombais en cinq et six copes, comme une carpe sur une berge, trois ; Géranium, pas gêné, répond : « Plus souvent !... » Voilà donc mon Treillard incorporé, quinze jours après il déserte... et de quatre !

Géranium et Bec-de-Perdrix se regardèrent en riant.

— Toujours la même antienne, l'Enflammé !

— Pendant huit jours, quoiqu'on marchât fort, j'avais ma chemise froide comme marbre sur le dos ; le major disait : « Ce garçon-ci a la fièvre... » — Oui, la fièvre ! savantasse en us ; dis donc la peur et la colique ! c'est tout un.

— Moi, répondit Bec-de-Perdrix, je trouve que Treillard a eu tort... parce qu'il mettait les amis dans la panne.

— Et moi, interrompit Géranium, je dis qu'il a eu raison, vu que Grétha est une excellente fille, sa femme pour le quart d'heure, qui lui bourre sa pipe et lui remplit sa choppe de bière.

— Mais s'il nous avait fait fusiller, avec tout ça, répliqua l'Enflammé.

— Mon petit, on ne passe l'arme à gauche qu'une

fois, pas vrai ? ainsi donc tu te montes l'imaginative pour des prunes... Si la mère Winterhalten avait été fille ou veuve, j'étais capable de faire bien pis que Treillard, moi !... Une femme grosse comme une barrique ! quelle pièce de quarante-huit ! c'est ça qui représente dans un comptoir. Mais les charmes de la citoyenne de Cythère, comme qui dirait Vénus, ne sont pas faits pour Géranium.

Le grenadier poussa un gros soupir, vida un grand verre de vin, et les trois camarades continuèrent à causer de la dernière campagne jusqu'à l'heure de la retraite.

Depuis plus de quinze jours l'on avait connaissance à Vannes des événements dont Saint-Ermel et Rosven venaient d'être le théâtre.

Les patriotes murmuraient ; ils accusaient la commune de modérantisme et le tribunal de faiblesse. Malgré les rigueurs que le citoyen Famine avait maintes fois déployées contre les partisans du fédéralisme ou de la royauté, on déclamaient contre lui de toutes parts. Il était devenu riche, c'en était assez pour qu'il fût l'objet d'une haine croissante. Afin de calmer l'irritation des clubistes, il provoqua de nouvelles exécutions ; mais l'ivresse même du sang altérait les tigres ameutés par la Terreur. Les orateurs de carrefours ne cessaient de prêcher le massacre. C'était à grand'peine que les soldats du colonel La Patrie parvenaient à protéger les prisons. Géranium s'irritait du service auquel il se voyait

condamné ; l'Enflammé tremblait des propos compromettants de son camarade de lit ; Bec-de-Perdrix pensait au fond comme Géranium, tout en opinant pour le prudent l'Enflammé.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. CHAYANNE.

LUNDI 13 octobre 1879.

Une seule représentation donnée avec le concours de

M^{me} SBOLGI

Chanteuse contralto du Grand-Théâtre de Lyon.

LE TROUVÈRE

Grand opéra en 5 actes et 9 tableaux, traduction française de Pacini, musique de VERDI.

M^{me} SBOLGI remplira le rôle d'Azucena.

Distribution. — Manrique, M. Gense ; le comte de Luna, M. Rougé ; don Fernand, M. Sureau ; don Ruiz, M. Preys ; un bohémien, M. Pascaud ; Azucena, M^{me} Sbolgi ; Léonor, M^{me} Naddi-Vallée ; Inés, M^{me} Preys.

Soldats, bohémiens et bohémiennes, pépiniéristes, etc.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4. S'adresser, pour la location, chez M. COUBANE, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

placée à Paris par la 3^e brigade de même arme.

Les régiments de ces brigades iront :
1^{er} régiment de cuirassiers, de Paris à Maubeuge.
5^e régiment de cuirassiers, de Paris à Senlis.
3^e régiment de cuirassiers, de Maubeuge à Paris.
6^e régiment de cuirassiers, de Senlis à Paris.
L'état-major de chaque brigade suivra le mouvement et se rendra : celui de la 1^{re} brigade, de Paris à Senlis; celui de la 3^e brigade, de Senlis à Paris.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PASSAGE DE TROUPES.

Un détachement du 135^e régiment d'infanterie, allant de Cholet à Chinon, logera à Saumur, quartier Saint-Nicolas, dimanche 12 octobre.

Tir de l'armée Territoriale.

Dimanche prochain 12 octobre, à 8 heures du matin, aura lieu, au Menneton, à Tours, le concours de la Société de Tir du 70^e territorial et de la réserve de l'armée active. Ce concours sera suivi d'une distribution de prix aux plus adroits tireurs. Cette réunion sera la dernière de l'année, et, si nous sommes bien informés, l'École de tir se réunira à nouveau vers le mois de mars prochain.

On lit dans le Journal du Centre :

« M. le général Arnaudeau, commandant la 16^e division à Bourges, est, dit-on, nommé à Tours. »

Les Trois-Moutiers. — C'est dimanche prochain, 12 octobre, qu'aura lieu, aux Trois-Moutiers, le concours du comice agricole pour l'arrondissement de Loudun.

Les blessés de la guerre d'Italie de 1859, ainsi que les pères, mères et orphelins de militaires morts désirant bénéficier de la répartition des 389,000 fr. remis par l'Italie, doivent adresser leur demande au président de la Caisse des offrandes nationales par l'intermédiaire du maire et du préfet avant le 1^{er} novembre (terme de rigueur), avec quelques pièces justificatives, telles que : relevé de services, certificat de blessures, acte de décès et attestations de maire constatant l'origine de la mort, etc. Ceux qui ne pourraient produire en temps utile les pièces nécessaires, pourraient se mettre en instance avant le 1^{er} novembre, pour conserver leurs droits et envoyer plus tard les pièces justificatives, en rappelant la date de leur première demande.

Par une note insérée au Journal officiel, le ministre des finances prévient le public que le délai accordé pour échanger les timbres d'effets de commerce au tarif fixé par la loi du 19 février 1874 contre des timbres nouveaux au tarif réduit par la loi du 22 décembre 1878, a été prorogé jusqu'au 30 novembre 1879 inclusivement.

Jusqu'à cette époque, les détenteurs de timbres mobiles, de vignettes timbrées à l'extraordinaire ou de coupons vendus par l'administration, sont autorisés à en demander l'échange, sans frais, dans tous les bureaux d'enregistrement chargés de la vente des timbres pour effets de commerce.

Pendant le même délai, les anciens timbres pourront être employés pour leur quotité, sans avoir égard à l'indication des sommes inscrites dans les empreintes.

A partir du 1^{er} décembre 1879, il ne pourra plus être fait aucun usage des anciens timbres qui n'auraient pas été admis à l'échange.

Ces jours derniers, les personnes se promenant le soir en observant le ciel ont pu constater divers phénomènes d'autant plus curieux à noter qu'ils se produisent rarement avec une pareille intensité.

Ainsi, vendredi et samedi, la lune, en se levant, apparaissait sous la forme d'un large disque couleur sang de bœuf. La teinte de l'astre s'affaiblissait au fur et à mesure qu'il montait au-dessus de l'horizon.

Jeudi soir, vers neuf heures, un magnifique bolide a traversé le ciel, décrivant une immense courbe de l'est à l'ouest; ce phé-

nomène n'a pas duré moins de huit à dix secondes.

Un autre phénomène météorologique particulièrement curieux a été remarqué dans la région du nord dimanche soir, à cinq heures cinquante-cinq. C'était, non pas un bolide qui éclate au bout de quelques secondes, non pas un aérolithe, mais un corps céleste laissant derrière lui une immense traînée lumineuse d'un blanc lacté et disposé en zig-zag. La partie inférieure se terminait par un renflement. Cette empreinte s'est effacée graduellement, sans explosion.

Après avoir suivi la direction du sud au nord, ce bolide a disparu au bout de dix minutes. Ce phénomène, dont nous parlent aujourd'hui plusieurs journaux de la région, a été visible notamment à Saintes et à Bordeaux. Dans la Gironde, à Talence, un observateur a remarqué également les phénomènes suivants :

Dimanche, il a vu la lune contenue entre deux baguettes lumineuses qui se sont ensuite mises en croix, l'une comme une tange se développant sur le périmètre supérieur de l'astre, l'autre la coupant verticalement.

La veille, la lune paraissait à moitié enveloppée d'une vapeur lactée très-transparente, qui formait au-dessus d'elle un sommet de triangle. Cette vapeur se contractait et s'élargissait comme une flamme agitée.

Au centre de l'astre, des cercles faisant corps entre eux et doués d'un mouvement giratoire avaient une apparence incandescente.

A minuit, le phénomène n'avait pas cessé.

Conseil de guerre du 9^e corps d'armée, à Tours.

Présidence de M. DELAVAU, lieutenant-colonel au 2^e régiment de chasseurs.

Séance du 6 octobre 1879.

AFFAIRE DU NOMMÉ RONDEAU, RÉSERVISTE.

Condamnation à mort.

Le 11 septembre dernier, les réservistes d'infanterie de la classe 1872 se présentèrent à leurs corps respectifs, à midi, pour y faire la période d'exercices de 28 jours, prescrite par la loi.

En raison de nombreuses mesures d'ordre nécessitées par l'arrivée et l'installation de ces hommes, l'effectif du poste de police du 66^e de ligne, à la caserne du Morier, fut augmenté, et l'adjudant Fauvel fut désigné pour en prendre le commandement.

Les quartiers et les cantines furent consignés jusqu'à cinq heures.

La plupart des réservistes se conformèrent exactement aux instructions qui leur furent données; des patrouilles parcouraient les cours de la caserne pour indiquer à ceux qui erraient encore l'emplacement de leurs compagnies.

Parmi eux, le nommé Rondeau, Lucien-Rabel, vêtu d'une blouse blanche, fut signalé à diverses reprises comme ne tenant aucun compte des observations des chefs de patrouille, et continuant à rôder au lieu d'aller se faire habiller.

Vers 7 heures, ce même homme, que l'on n'avait plus aperçu depuis un certain temps, se présenta au sergent de planton pour sortir. Il avait toujours sa blouse blanche, et il paraissait légèrement ivre. Pour ces deux raisons, le sous-officier lui refusa la porte, et ne voulant pas engager de discussion avec Rondeau qui déjà élevait la voix en lui disant : « On sait bien ce que c'est qu'un sergent, » il appela l'adjudant chef de poste. Celui-ci refusa naturellement de laisser sortir le réserviste, il l'engagea à rentrer à sa compagnie; et, voyant qu'il ne pouvait ni le persuader, ni s'en débarrasser, il le menaça de le faire conduire à la salle de police. Alors Rondeau, s'adressant à lui, lui dit : « On vous appelle mon lieutenant, mais vous n'êtes qu'un adjudant; je me f... de vous, et je m'en f... pas mal. Du reste, je ne demande qu'une chose, c'est d'aller aux compagnies de discipline. »

L'adjudant appela alors deux hommes de garde. Les soldats Sauquet et Houdin vinrent se placer à droite et à gauche de l'inculpé, et le caporal de consigne Courant, chargé des salles de discipline, s'approcha de lui, à sa droite, et lui donna l'ordre de le suivre. Rondeau, se tournant brusquement à droite, répondit par un coup de poing qui atteignit le caporal au menton. Immédiatement les hommes de garde coururent à leurs fusils, mirent baïonnette au canon, et le récalcitrant se décida enfin à marcher.

Quand il arriva près des salles de discipline : « Si je voulais f... le camp, dit-il aux deux hommes qui l'escortaient, je vous casse-rais la gueule à tous deux. » Puis, prenant violemment le bras gauche du caporal, qui venait d'ouvrir la porte de la cellule, il ajouta : « Vous portez deux galons, mais ce qui est dessous n'est bon à rien, et je m'en f... pas mal. »

A l'instruction, l'accusé a nié la voie de fait et les outrages; à l'audience, il persiste dans ce système de défense, mais tous les témoins sont très-affirmatifs et le doute n'est pas possible.

En 1875, Rondeau a été retenu au corps, un mois après le départ de ses camarades de la 2^e portion, à cause de ses nombreuses et graves punitions. Cet homme a déjà subi trois condamnations pour voies de fait et rébellion à des agents.

Le conseil condamne le nommé Rondeau à la peine de mort.

Ministère public : M. de Garros, commissaire du gouvernement.

Défenseur, M^e Carré, avocat à Tours.

La Lanterne jette les hauts cris parce que les papiers du lycée de Tours portent encore l'en-tête *Lycée impérial*.

Nous sommes surpris, dit le Pays, que la Lanterne n'ait pas encore songé à demander qu'on appelle *républicaine* la partie supérieure des omnibus connue jusqu'ici sous le nom tyrannique d'*impériale*.

M. Yves Guyot obtiendrait sans peine un vote dans ce sens du conseil municipal de Paris.

Ce n'est pas tout, on ne saurait s'arrêter en si bon chemin. Certains rêveraient de remplacer le mot « national » par le mot « républicain » pour toutes les inscriptions placées sur les monuments publics, les routes, etc. Il se trouve des journaux pour proposer sérieusement que l'Opéra s'appelle désormais « l'Académie républicaine de musique »; que l'Institut national des jeunes aveugles devienne « l'Institut républicain » des jeunes aveugles; qu'on dise « la manufacture républicaine » des Gobelins, et « route républicaine » n^o 23, au lieu de « route nationale ». — Un journal le disait bien, l'autre jour : il n'y a plus de nation, il n'y a plus de France pour ces gens-là; il n'y a que la République, qui doit effacer le mot « national », après avoir effacé de nos rues les noms les plus chers à la patrie.

GENNES.

Un commencement d'incendie a eu lieu mardi soir, vers 6 heures 1/2, dans un chaumier appartenant au sieur Denis Miellel, fermier au village d'Avor, commune de Gennes.

Grâce aux secours apportés par les habitants, il a été promptement éteint. La perte ne s'éleva qu'à 70 fr., couverte par une assurance.

Il paraît certain que ce feu a été allumé par le jeune André Miellel, âgé de 4 ans 1/2, qui jouait avec des allumettes près du pailleur : deux allumettes ont été trouvées dans ses poches après l'extinction du feu.

Mort empoisonnée par les champignons. — Vendredi dernier, le sieur Pelletier Pierre, âgé de 64 ans, journalier, originaire de Lerrund (Côtes-du-Nord), arrivait chez le sieur Dubois, fermier aux Portes-Rouges, commune de Beaumont (Vienne).

En entrant, cet homme, qui était connu dans la maison, se plaignit d'éprouver des malaises, et pria la femme du fermier de lui préparer une soupe à l'oignon, pensant, ajouta-t-il, que « ça le remettrait. » Après avoir pris ce potage il demanda un lit et alla se coucher.

Le lendemain matin, le sieur Dubois, apercevant son pensionnaire dans la cour, lui demanda s'il allait mieux. Pelletier lui répondit affirmativement. « Cependant, dit-il, j'ai éprouvé toute la nuit de violentes coliques, que je ressens encore. Je ne puis les attribuer qu'à des champignons que j'ai mangés, il y a quelques jours, à Marigny-Brizay, avec quelques-uns de mes compatriotes de la Bretagne. J'ai bien peur d'être empoisonné. »

Et le malheureux paraissait en effet en proie aux plus vives souffrances. Ce que voyant, le sieur Dubois courut prévenir M. l'adjoint au maire de Beaumont; on s'empressa autour du malade; mais tous les soins qu'on lui prodigua furent inutiles, et Pelletier succomba, bientôt après, au milieu d'horribles tortures. (Courrier de la Vienne.)

Voici un cas de jurisprudence qui intéresse messieurs les chasseurs :

A quel moment le chasseur devient-il propriétaire du gibier? demande la Gazette du Village.

Telle est la question la plus controversée parmi les disciples de saint Hubert.

Un chasseur lève un gibier, le poursuit : un autre chasseur s'en empare;

Où bien un chasseur blesse un gibier, le poursuit, et, au moment de l'atteindre, voit un cultivateur l'arrêter et se l'approprier.

Voici, sur ce point, la doctrine admise généralement, et qui me paraît la mieux fondée :

Le gibier, animal sauvage, ne devient la propriété du chasseur que lorsque le chasseur est parvenu à le mettre en sa possession.

Le chasseur ne l'a en sa possession que lorsqu'il le possède effectivement ou qu'il n'a plus qu'à le ramasser après l'avoir abattu.

Il est encore réputé l'avoir en sa possession lorsqu'après l'avoir blessé mortellement, il gagne sur lui du terrain et va évidemment s'en emparer.

Le fait de chasse sur le terrain d'autrui et la question de propriété de gibier abattu sont deux questions tout à fait indépendantes l'une de l'autre. Chacune d'elles puise sa solution dans les principes qui la régissent.

Mais il résulte de ce qui précède : 1^o que le chasseur n'a aucun droit de suite sur le gibier n'appartenant qu'à celui qui l'a tué; 2^o que celui qui s'empare du gibier abattu par un chasseur, — fût-ce le propriétaire de la terre sur laquelle il tombe, — se rend coupable de vol.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Gérôme. — M. Félix Vanderstraeten, nouveau bourgmestre de Bruxelles, par X. Dachères. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Un espion zoulou, par F. B. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Les belles-Amies de M. de Talleyrand, par M^{me} Mary Summer (suite). — Inondation à Saint-Petersbourg, par H. Vernoy. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Arrivée de M. le ministre de l'intérieur à Belfort. — M. F. Vanderstraeten, nouveau bourgmestre de Bruxelles. — Paris : lâcher de pigeons voyageurs aux Champs-Élysées, près du palais de l'Industrie. — Salon de 1879 : Blanche de Castille, reine de France, tableau de M. G. Moreau de Tours. — Paris : nouveaux agrandissements du Louvre. — Un espion zoulou. — Inondation à Saint-Petersbourg. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements), 4 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

VIENT DE PARAÎTRE

à la Maison du PONT-NEUF
Rue du Pont-Neuf, n^o 4, n^o 4 bis, n^o 6, n^o 8 et n^o 10
PARIS

Pour la Saison d'Hiver 1879-80
Le CATALOGUE le plus complet des vêtements pour
HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

avec toutes les gravures de Modes (dernière création)
et les moyens de prendre les mesures soi-même.
6 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE :

VESTON
Grosso moussé, doublé
tortan, très soigné.
16 fr.

ULSTER
Draperie
frisée, réversible,
col velours,
poches, manchon.
19 fr.

L'ELBEUF
Suprême, très soigné
complètement drapier
violet, double tortan.
29 fr.

PARDESSUS
Draperie moussée, dou-
blée tartan, col velours.
19 fr.

ULSTER
Nouveau modèle riche
draperie triple qualité
sieur, double entièrement
tortan, large col
velours, poches man-
chon.
29 fr.

PARDESSUS
Pour Enfants
Draperie rayée,
doublée chaussonnet.
8 fr.

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.
Tout vêtement expédié ne convenant pas,
l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA
Maison du PONT-NEUF, Paris

LA MAISON
N'A PAS DE SUCCURSALE

Médecine

I. Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte : 2 fr. 50.

II. Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de saive, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDES DE PA-

PERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. **Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.** — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

IV. **DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET:**
Elixir dentifrice de Dehan: le flacon... 2 fr.
Poudre dentifrice de Dehan: la boîte... 2 fr.
Opium dentifrice de Dehan: la boîte... 2 fr.

Dépôt chez AD. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
revenues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluani, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, BRESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —		10 h. 54 matin.	
1 25 soir.	4 50 soir.		9 45 soir.
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 35 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 OCTOBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			83 35	Crédit Foncier colonial			490	Canal de Suez			725
3 % amortissable			85 55	Crédit Foncier, act. 500 f.			1050	Crédit Mobilier esp.			1185
4 1/2 %			118 75	Obligations foncières 1877			383 50	Société autrichienne			575
5 %			118 60	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial			725	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor			515	Crédit mobilier			700	Orléans			387
Dép. de Seine, emprunt 1857			238	Crédit foncier d'Autriche			745	Paris-Lyon-Méditerranée			388
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			513	Est			740	Est			386
— 1865, 4 %			520 50	Paris-Lyon-Méditerranée			1165	Nord			392
— 1869, 3 %			413	Midi			865	Ouest			385
— 1871, 3 %			402 50	Orléans			1147 50	Midi			385 50
— 1875, 4 %			528	Ouest			770	Paris (Grande Ceinture)			380
— 1876, 4 %			530	Compagnie parisienne du Gaz			1319 50	Paris-Bourbonnais			387
Banque de France			3370	C. gén. Transatlantique			635	Canal de Suez			368
Comptoir d'escompte			860								
Crédit agricole											

Etudes de M^e GASNIER, successeur de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue Saint-Denis, et de M^e RICOU, avoué à Angers, rue du Mail, 4.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e GASNIER,

Le lundi 27 octobre 1879, à une heure.

I. — DE LA TERRE DE LA CHAILLERIE

Située communes de Corzé, Soucelles, Villevêque, Montreuil-sur-Loir et Ecoisfont,

SE COMPOSANT DE :

ARTICLE	DESCRIPTION	REVENU	H.	A.	C.
ART. 1 ^{er}	Maison de maître et Domaine de la Chaillerie, d'une contenance de.		8	51	34
	Loyer net d'impôts (non compris le revenu de 40 ares de terre non affermées)	1,100			
ART. 2	Réserves de la Chaillerie, d'une contenance de.		14	05	50
	Revenu brut annuel avec les 40 ares de terre ci-dessus exceptés.	900			
ART. 3	Maison de la Barillère, d'une superficie de			08	10
	Loyer brut annuel	50			
ART. 4	Ferme de la Chaillerie, d'une contenance de.		32	92	04
	(Année 1879. 1,600)				
	Ferme brut en argent. (Années 1880, 1881. 1,800)				
	(Années 1882, 1883. 2,000)	2,050			
	Diverses charges (y compris l'impôt jusqu'à concurrence de 100 fr.) et redevances, le tout évalué.	150			
	(Bail expirant le 1 ^{er} novembre 1883.)				
ART. 5	Ferme de la Saulerie, d'une contenance de.		12	14	50
	Ferme net d'impôts.	900			
	Diverses charges et redevances évaluées, non-compris l'impôt, à.	25			
	(Bail expirant le 1 ^{er} novembre 1880.)	925			
ART. 6	Métairie de la Raillère, d'une contenance de		40	76	17
	Exploitée à moitié fruits, d'un revenu net d'impôts, évalué.	2,000			
	(Bail expirant le 1 ^{er} novembre 1883.)				
ART. 7	Ferme de Souzay, d'une contenance de.		23	70	40
	Ferme annuel, net d'impôts.	1,400			
	Diverses charges et redevances évaluées, non-compris l'impôt, à.	30			
	(Bail expirant le 1 ^{er} novembre 1881.)	1,430			
ART. 8	Métairie de la Tardivière, d'une contenance de		42	52	20
	Exploitée à moitié fruits, d'un revenu brut annuel évalué à.	1,725			
ART. 9	Ferme des Barbrets, d'une contenance de.		34	13	40
	Ferme brut annuel	2,000			
	Diverses charges et redevances évaluées à.	40			
	(Bail expirant le 1 ^{er} novembre 1887.)	2,040			
ART. 10	Closerie de la Bourcherie, d'une contenance de.		6	72	10
	Revenu brut annuel.	300			
	REVENU TOTAL.	12,520			
	CONTENANCE TOTALE.		215	55	75
	MISE A PRIX.	380,600			

II. — DE LA FERME DE LA VINCENDIERE

Située commune de Grez-Neuville,

D'une contenance de		24	61	74
Ferme annuel net d'impôts	1,500			
Diverses charges et redevances évaluées, non-compris l'impôt.	70			
(Bail expirant le 1 ^{er} novembre 1886.)				
MISE A PRIX.	44,000			

Pour plus amples renseignements, voir les affiches, et s'adresser :

- 1^o A M^e GASNIER, notaire, dépositaire du cahier des charges;
- 2^o A M^e RICOU, avoué, poursuivant la vente.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 13, où existe un débit de vin et café, occupée par les époux Bloudeau-Quelin.

Commune de Saint-Lambert-des-Levées.

2^o Un hectare 11 ares de terre, au Champ-Quincay, affermés à M. Beaufils-Verrée.

Commune d'Allonnes.

3^o Vingt ares de pré, dans les Montais, affermés à Chassier-Besnard.

Facilités de paiement.
S'adresser à M^e MEHOUS, notaire.

A LOUER

DE SUITE

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, appartenant à M. Lambert-Le Brecq.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

RHUMATISMES
Neuf guérisons sur dix par le
SALICYLATE DE SOUDE
SCHLUMBERGER
la Boîte 3 fr. SEUL DÉPÔT: 3 Boîtes 8 fr.
par CHEVRIER, ph^o 24, St-Montmartre, Paris
EXIGER Marque Schlumberger, seule garantie de pureté.
Dépôt à Saumur, ph^o GABLIN.

LE PAPI-AUTOGRAPHE

Nouvel Appareil pour imprimer soi-même sans encre et sans presse.

L'extrême simplicité, le prix peu élevé et les multiples applications de cet appareil le rendent indispensable à MM. les Notaires, Avoués, Huissiers, Hommes d'Affaires, en un mot à toutes personnes dont les occupations nécessitent l'envoi de circulaires, lettres d'avis, convocations, etc.

Les explications contenues dans l'instruction qui accompagne chaque appareil permettent à toute personne, sans aucun apprentissage, d'obtenir, à la première opération, des épreuves d'une netteté irréprochable.

- N° 1, format in-octavo. fr. 6
- N° 2 — in-quarto. 10
- N° 3 — ministre. 13
- N° 4 — in-folio. 20

Expédition contre mandat-poste. Les appareils sont repris s'ils ne conviennent pas.
Adresser les demandes au fabricant, M. Théodore JULLIAN, rue Rochebrune, 12, PARIS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,